

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Prix de l'abonnement,
pour un an,

la Feuille prise au bureau, francs 6.
par la poste, franco, » 7.
pour 6 mois, prise au bureau, » 5.50.
par la poste, franco, » 5.75.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT

le Jeudi et le Samedi.

On s'abonne chez H. WOLFRATH,
éditeur.

Prix des annonces :

Pour 1 ou 2 insertions : de 4 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » » 6 à 8 » 75 »
» » » » 9 lig. et au-dessus 40 c. par lig.
Pour 5 insertions : de 1 à 5 lignes, 75 centimes
» » » » 6 à 8 » 1 franc.
» » » » 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.	DATE.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.				BAROMÉT. en millimèt. réduit à 0°.	Fraction de saturation de l'HUMIDITÉ Midi.	Dans les 24 heures.			LIMNIMÈTRE en pieds.	VENT dominant.	ÉTAT DU CIEL.
		9 h. du m.	Minim.	Maxim.	lac.			OZONO- MÈTRE.	ÉVAPO- RATION en millim.	EAU TOMBÉE en millim.			
								Midi.	Midi.	Midi.			
	6 F.	0	1,25	2,25	5,75	mm. 752,8	1,00	10	—	—	5,80	Calme,	Brouillard.
	7	5,5	0	8	5	751,6	0,55	10	—	—	5,85	Vent.	Couvert.
	8	8	5,50	12,75	5,25	752,8	0,60	8	—	—	5,85	Vent.	Couvert.

L'humidité extrême est représentée par 1. Le maximum de l'ozone est exprimé par 10.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 7 février.

NOMINATIONS.

1. Le citoyen *Fritz Gœnly* a été nommé, le 29 janvier dernier, au poste de sous inspecteur des forêts et domaines de la division des Montagnes, fonctions qu'il remplissait provisoirement depuis un an.

FAILLITES.

2. Par jugement en date du 29 janvier 1856, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a accordé le décret des biens du citoyen *Jacob Burnier*, fabricant de chandelles au dit lieu. Les inscriptions à faire au passif de la masse du dit Burnier se feront au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds dès le 11 février courant au 25 du dit mois; ce dernier jour elles seront closes à 7 heures du soir. En conséquence, les créanciers de *Jacob Burnier* prénommés sont requis, sous peine de forclusion, de faire inscrire leurs titres dans le délai ci-devant indiqué et de se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 3 mars 1856, à 9 heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et, cas échéant, se colloquer.

3. La citoyenne *Elisabeth Fuhrmann*, marchande publique sur la place de la Chaux-de-Fonds, où elle a pris domicile, ayant fait atouchement du décret de ses biens, le tribunal, par jugement du 29 janvier dernier, a accordé ce décret de biens. L'ouverture des inscriptions a été fixée au 11 février courant et la clôture au 25 du dit mois, à 7 heures du soir; elles seront faites au greffe du tribunal de la Chaux-de-Fonds. Les créanciers de la dite *Elisabeth Fuhrmann* sont requis, sous peine de forclusion, de faire faire leurs inscriptions dans le délai ci-devant indiqué et de se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds, le 7 mars 1856, à neuf heures du matin, pour faire liquider leurs inscriptions et se colloquer s'il y a lieu.

TUTELLES ET CURATELLES.

4. Dans son audience du 23 de ce mois, la justice de paix du cercle du Lauderon a nommé le citoyen *Louis-Eugène Gicot*, tuteur de *Stanislas Florentin*, enfant mineur de feu *Louis-Stanislas Perroset*; nomination que le tuteur porte à la connaissance du public.

5. Dans sa séance du 11 janvier courant, la justice de paix du Val-de-Ruz a nommé le citoyen *Jérôme-Henri Tripel*, horloger, domicilié à Dombresson, curateur du citoyen *Frédéric-Louis Sandoz*, du dit lieu, en remplacement du citoyen *Frédéric-Auguste Fallet*, décédé.

6. A la demande du citoyen *Henri-Louis Pelaton*, domiciliés aux Lacherels-sur-Travers, la justice de paix de ce lieu, à l'audience de ce jour,

lui a établi un curateur en la personne du citoyen *Luc-Alcidor Delachaux*, demeurant aussi à Travers, lequel porte sa nomination à la connaissance du public pour sa gouverne.

Fin de l'extrait de la Feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. Par jugement en date du 12 janvier 1856, le tribunal civil du Val-de-Ruz a prononcé l'expropriation de deux immeubles hypothéqués par le cit. *Frédéric-Henri Dardel*, fils de feu *Jean-Henri*, agriculteur, de Saules y demeurant, au cit. *Isaac Vuagneux*, notaire et ancien greffier, demeurant à Neuchâtel, ordonné la vente par enchères publiques des dits immeubles, et délégué pour y procéder le juge de paix du ressort dans lequel ils sont situés. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix du cercle du Val-de-Ruz en son audience ordinaire du mardi 11 mars prochain, dans la maison de justice à Fontaines, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles dont il s'agit, savoir :

1° Une forêt contenant environ 20 poses, située à Chaumont, territoire de Saules, dite *l'Encasse*, joûte de vent *Charles-Auguste Borel-Wavre*, négociant, de bise *Frédéric-André Wavre*, notaire et avocat, de joran la paroisse de Fenin, Villars et Saules, et d'uberre *Julien Dardel*, propriétaire.

2° Une pièce de terre en nature de champ, contenant environ une pose et quart, située dans le territoire de Saules, au bas de la fin de *Girardet*, joûte de vent *Daniel-H. Dessales*, instituteur, de bise la brévarderie de *Savagnier*, de joran *Charles-Louis Lorimier*, ancien justicier, et d'uberre *Jean-Henri Besson*, ancien d'église.

Les conditions de cette vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel.

Fontaines, le 6 février 1856.

F. MAILLARDET, greffier de paix.

2. A vendre ou à louer, pour la Saint-Jean prochaine, l'hôtel du *Guillaume-Tell*, à Colombier, ayant billard et restaurant au rez-de-chaussée; le tout en très-bon état et bien achalandé. Les casernements des troupes fédérales et du pays procurent à cet établissement de beaux bénéfices. S'adresser à *M. Barrelet*, notaire, au dit lieu.

Maisons et vignes à vendre.

3. Les citoyens *George* et *Béat*, fils de feu *M. Béat* de *Vevey*, d'Estavayer, avisent le public, que vendredi 22 du courant, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel du *Cygne*, Chez-le-Bart,

ils feront procéder par l'entremise du citoyen *Braillard*, notaire, à la vente par enchères publiques des vignes et maisons qu'ils possèdent rière *Gorgier* et *St-Aubin*, savoir :

1° A *Chez-le-Bart*, deux maisons d'habitation ayant chacune un logement commode, avec cave et pressoir.

2° Une vigne à la fin de *Praz*, rière *Saint-Aubin*, contenant 5 perch. 11 pds 10 m. 4 ob.

3° Au dit lieu, une cheintre, contenant 9 min.

4° Une vigne au dit lieu, conten^t 2 perch. 7 pieds 12 min. 10 obol.

5° Une vigne au *Maladière*, rière *Gorgier*, contenant 8 perch. 13 pieds 14 min. 8 oboles.

6° Une dite en *Roucinier*, même territoire, contenant 21 perch. 9 pds 5 min 8 oboles.

7° Une vigne et cheintre au dit lieu, contenant 1 perch. 2 pds 6 min. 6 oboles.

8° Une vigne dite de la pierre, au dit lieu, contenant 3 perch. 1 pd 2 min. 3 oboles.

9° Une cheintre à *Moulin*, au dit lieu, contenant 4 pieds 6 min.

10° Une vigne à la *Dent* rière moulin, contenant 8 perch. 1 pd 7 min. 4 obol.

11° Une vigne au même lieu, la *Greffière*, contenant 4 perch 2 pieds 4 min. 13 obol.

12° Une vigne en *Brenaz* rière *Gorgier*, contenant 15 pieds 13 min 6 obol.

13° Une vigne sur le clos rière *Gorgier*, contenant 1 perch. 13 pieds 7 min. 14 obol.

14° Un pré sur le clos rière *Gorgier*, contenant 6 pieds 9 min. 8 obol.

15° Une pièce de terre en champ aux *Vignettes*, contenant 7 perch. 15 pds 1 m. 14 ob.

S'adresser pour voir les immeubles à *Jean-Jaques Rognon*, vigneron, Chez-le-Bart, et pour les conditions au notaire *J.-J. Braillard*, à *Saint-Aubin*.

Saint-Aubin, le 2 février 1856.

BRAILLARD, notaire.

4. Le lundi 11 février 1856, dès les 6 heures du soir et dans l'hôtel du *Lion-d'Or* à *Boudry*, les héritiers de *Pierre* et de *Marie Emonnet* vendront par voie de minute la maison rurale qu'ils possèdent au centre de la ville de *Boudry*, avec aisances et jardin, joûtant de vent *Aug. Pomey* et d'uberre *L. Gaille*.

5. A vendre une maison située à *Corcelles*, au lieu dit le *petit Bern*, comprenant quatre logements y compris un atelier d'horloger à dix places, et des caves, galetas, chambres à serer, puis un jardin attenant à la maison, laquelle a vue sur un vignoble, le lac et les Alpes, et plus tard le chemin de fer pas bien éloigné. S'adresser à *D^d Piéchaud*, à *Auvergnier*.

6. On offre à vendre une maison à *Gorgier* près *St-Aubin*, se composant de trois appartements, belles caves, un jardin, deux ouvriers de vignes, un verger renfermant plusieurs arbres de différentes espèces. On peut prendre des renseignements pour ces immeubles chez *Louis Grisel-Rittener*, à *Gorgier*.

7. A vendre, rue du Neubourg, une maison ayant une cour et une issue sur les Terreaux, composée de 4 logements, caves à voûtes fortes, meublées, grands bouteillers voûtés, caveaux, galetas susceptibles d'être, avec peu de frais, transformés en chambres d'habitation. Pour les informations, s'adresser à M. Jⁿ-Samuel Quinche, rue St-Maurice, et pour les conditions, à Ch. Colomb, notaire, rue du Château.

8. On offre à vendre, de gré à gré, au bas du village d'Auvernier, une maison d'habitation comprenant, au rez-de-chaussée une chambre, cave et bouteiller, à l'étage 3 chambres et cuisine, au second, une chambre et corridor, dominiés par un vaste galetas. S'adresser à Ch.-F. Junod, à Auvernier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

9. Le citoyen David Paris, fermier à Ruge-netrière Boudry, informe le public, que le lundi 25 février courant, dès les 9 heures du matin, il exposera en vente par voie d'enchères publiques, 8 vaches, 3 bœufs gras, 2 porcs aussi gras, et des moutons; plus, un entrain de rural complet, aux favorables conditions qui seront lues avant les enchères.

10. Le conseil administratif de la bourgeoisie de Neuchâtel, mettra à bail par enchère publique, le 5 mars prochain, dans la salle du conseil, à l'hôtel-de-ville, à 10 heures du matin, un appartement au deuxième étage de la maison des boucheries du côté de la rue des Moulins, composé de trois chambres, cuisinè, chambre à ser-rer, galetas et cave. S'adresser pour voir ce local, au chantier, rue des Terreaux.

11. On informe le public que jeudi prochain, 14 du courant, dès les 9 heures du matin, on vendra par voie d'enchères publiques, au 1^{er} étage de la maison n^o 5, rue des Epancheurs, en cette ville, un mobilier complet composé de literie, linge de lit et de table, batterie de cuisine, vaisselle en terre de différentes qualités, services de table, pendules, montre de poche, chaises, tables, commodes, gilets, pantalons, paramatas, bombasin, boutons divers, carabine, pistolet, et quantité d'autres objets.

A VENDRE.

12. Chez François Sonrel, maître jardinier, graines de légumes et de fleurs de toute espèce, toutes de la dernière récolte et garanties, différents rosiers greffés et autres, plantes de fleurs pour plate-bandes, et tout ce qui concerne son état. Il se chargerait pour apprenti d'un jeune homme intelligent, sous de favorables conditions.

13. On offre à vendre une machine à arrondir, en très-bon état, avec cinquante bonnes fraises, une dite à polir et limer les raquettes, unique dans son genre. S'adresser à Mme veuve Renaud, à Corcelles.

14. Un très-grand assortiment de sacs en triège et en toile, à la Balance.

15. Un très-bon chien de garde de grande taille. S'adresser au bureau d'avis.

15. Un entrain de laitier, soit un char à cheval, glisse, brandes, toulons, etc. S'adresser à Jacob Kissling, couvreur, rue de l'Hôpital, maison de M. Borel-Wittnauer.

16. Burnier, d'Yvonand, avise le public qu'il arrivera mardi matin 12 courant, avec un convoi de beaux et bons porcs, qu'il cédera à un prix raisonnable.

17. Du miel en capotte et une seille à fromage. S'adresser à M^{me} Arndt-Borel, maison Bioley, Faubourg du lac.

18. Le public est informé qu'on trouvera comme auparavant du fromage de bonne qualité, chez J.-Daniel Péter, à Peseux. — Le même offre à vendre un habit, pantalon et gilet noirs, en très-bon état, ainsi qu'un saloir presque neuf, le tout à un prix raisonnable, ces objets provenant d'une liquidation.

19. Offre à vendre un beau coffre-fort avec secret, s'ouvrant de face, ayant 3 pieds de hauteur sans le socle, 2 pieds de largeur et 1 1/2 pied de profondeur; un fauteuil de bureau, une chaise à vis rembourrée, une table pour écus et un pupitre en sapin verni. S'adresser chez Bovet, tapissier, à la Croix-du-Marché, chez qui on trouvera des meubles et de la literie de rencontre.

A la librairie de J. Meyri, rue du Temple-neuf.

20. Livres à louer, au mois et par jour, joli choix d'auteurs modernes. — Almanach commercial neuchâtelois, pour 1856, fr. 175 c.

21. On offre à vendre à la garantie, 6 chaises rembourrées à ressorts, recouvertes en damas rouge. S'adresser pour le prix et les conditions à M. L^d Irminger, march^d, à Colombier.

22. En commission, au magasin de M^{me} Perrenoud-Humbert, des toiles de coton à prix avantageux.

ON DEMANDE A ACHETER.

23. On demande à acheter un bain de siège en zinc ou fer-blanc. S'adr. au bureau d'avis.

24. De rencontre, on demande une porte d'entrée de maison en chêne ou noyer encore en bon état, avec ou sans fermente, hauteur 6 pieds 9 pouces, largeur 4 pieds 1 pouce approximativement; plus un toit en fer-blanc pour de-venturer d'entrée de maison, longueur, 5 à 6 pieds sur 3 à 4 pieds de saillie. S'adr. au bur. d'avis.

A LOUER.

25. A louer dès-maintenant, une belle chambre meublée à deux lits, pour deux ou trois messieurs. S'informer au bureau d'avis.

26. De suite, une chambre bien meublée, pour un ou deux messieurs, avec la pension ou non, à la rue de la Place-d'Armes, n^o 5, rez-de-chaussée.

27. A louer, pour de suite, une chambre meublée à l'Évole, n^o 11.

28. A louer, une montagne contenant 60 saulx, avec un pré en face, situé à un quart d'heure des Hauts-Geneveys; de plus 30 toises de foin à vendre. S'adresser à Pierre-Frédéric Jacot, à Boudevilliers.

29. A louer, de suite, une chambre indépendante, très-éclairée, avec poêle. S'adresser au magasin de Mme veuve Reinhard.

30. On offre à louer, pour la St-George 1856, un appartement au centre du village de Corcelles, composé de deux chambres, cuisine, chambre à resserrer et un galetas. S'adr. à Frédéric Bron, à Corcelles. Le même offre aussi à vendre des tuteurs d'arbre.

31. A louer de suite, un appartement au 2^{me} étage de la maison des anciens moulins, composé de trois pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à Charles Piot, au Concert.

32. Pour la St-Jean prochaine, le troisième étage de la maison J.-F. Perrin, rue de l'Hôpital, près l'hôtel du Faucon, composé de trois chambres et dépendances. S'adresser à Mme Junier pour voir le logement, et à J.-P. Michaud pour les conditions.

33. On offre à louer, à Cormondrèche, de suite ou pour la St-George, un appartement au second étage, composé de deux chambres dont l'une se chauffe, avec cuisine, galetas, cave et portion de jardin. S'adr. à F^s Favre, propriétaire, au dit lieu.

34. A louer, pour cause de départ, sur la grande route de Valangin à Boudevilliers, un appartement indépendant, neuf et bien éclairé, composé de 4 chambres, dont deux à poêle, une galerie vitrée, et les dépendances nécessaires, avec portion de jardin. S'adresser à Aug. Simon, à la Saugé.

35. A louer, à la Coudre, une maison bien construite et en bon état d'entretien, ayant vue

sur le lac et les Alpes, composée de 4 chambres au rez-de-chaussée, dont trois au soleil levant, d'une grande chambre à l'étage, de deux chambres à ser-rer, cuisine bien éclairée, galetas, remise, cave et jardin au midi de la maison, avec treilles et arbres fruitiers. S'adresser à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

36. On demande à louer, de suite, un magasin situé dans une rue fréquentée de cette ville. S'adresser au bureau d'avis.

37. On demande à louer pour la St-Jean prochaine, un joli logement au soleil levant, composé de 2 ou 3 chambres avec dépendances nécessaires, pour trois personnes tranquilles et sans enfants. Le bureau de cette feuille indiquera.

OFFRES DE SERVICES.

38. Une jeune personne de ce pays, 20 ans, connaissant tous les ouvrages du sexe, cherche une place de femme de chambre ou de bonne. M. le pasteur de Géliou, à Fontaines, donnera les renseignements que l'on pourra désirer.

39. Une domestique allemande, 24 ans, robuste, et sachant faire la cuisine, coudre, filer, etc., aimerait se placer de suite. S'adresser à l'auberge du Poisson, à Neuchâtel.

40. Deux jeunes gens, 19 et 20 ans, porteurs de certificats et sachant lire et écrire, (l'un parle en outre un peu l'allemand), aimeraient trouver à se placer, comme domestiques de magasin, sommeliers, ou tout autre service; ils savent aussi soigner et panser les chevaux. S'adr. à Didier Corninbœuf, ou à Constant Corninbœuf, à Domdidier, canton de Fribourg.

41. Un jeune homme âgé de 24 ans, porteur de bons certificats, désire se placer comme sommelier, ayant déjà servi 3 ans dans un hôtel, ou en qualité de commissionnaire ou de valet-de-chambre. S'adresser au bureau d'avis.

CONDITIONS DEMANDÉES.

42. On demande pour entrer de suite, une jeune fille appartenant à d'honnêtes parents, pour s'aider dans un ménage et travailler au jardin. S'adresser à Simon Benoit, au Plan de Serrière.

43. On demande de suite pour servante, une fille parlant le français et munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

44. On demande pour le 1^{er} avril, un domestique jardinier sachant faire le potager, conduire et panser un cheval, nourrir et traire une vache; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à M. Dupasquier-Borel.

45. Jean Gigy, maréchal, à Boudry, recevrait de suite, dans son atelier, un jeune homme d'une honnête famille, comme apprenti.

46. On demande pour la St-Jean prochaine, une cuisinière connaissant bien son état, et pouvant présenter non-seulement de bons certificats mais de bonnes recommandations. S'adresser à M. Courvoisier, à Colombier.

47. On demande pour l'étranger, tout de suite, une fille de la Suisse française, âgée de 25 à 30 ans, sachant bien faire la cuisine. S'adresser pour les renseignements chez M. Humbert, instituteur, à la Croix-du-Marché.

48. On demande pour l'Autriche une femme de chambre de toute confiance, connaissant spécialement les ouvrages de couture et le blanchissage. Inutile de se présenter sans de très-bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

49. On a trouvé il y a quelques jours une chaîne de montre avec sa clef; prendre des renseignements au bureau d'avis.

50. Il est resté dans le magasin de J.-B. Koch, sous les Halles, un parapluie qu'on peut réclamer contre les frais d'annonce.

51. On a trouvé, le mercredi de la foire, sur la route de l'Évole, un parapluie en soie; le réclamer, maison Bouvier frères, à l'Évole.

AVIS DIVERS.

52. Les communiens d'Areuse sont prévenus que l'assemblée générale de commune qui a lieu chaque année à cette époque, aura lieu cette année-ci le vendredi 22 du mois courant, pour la reddition des comptes. Sa réunion aura lieu chez Mme Barbier-Seiller, à Areuse, où ils sont invités à se rencontrer à 9 heures du matin.

53. Des raisons de santé ayant décidé l'institutrice de l'école supérieure de jeunes filles, de l'âge de 10 à 16 ans, à Neuveville, canton de Berne, à donner sa démission pour le 1^{er} mai prochain, sa place est mise au concours, et les aspirantes sont invitées à s'annoncer par écrit auprès de M. Stierlin, en dite ville, jusqu'au 1^{er} mars prochain, en lui transmettant leurs certificats et autres pièces à l'appui. Branches à enseigner aux deux classes, ou à celle inférieure seulement (des maîtres spéciaux étant attachés à l'établissement): la religion, la langue française, la géographie, l'histoire naturelle, le dessin, le chant, les ouvrages à l'aiguille. — Trente-trois heures de leçons par semaine. — Traitement annuel fr. 800, sans accessoires. — Six semaines de vacance. — On fera connaître plus tard aux aspirantes le jour où elles auront à subir un examen à Neuveville.

*Le secrétaire
du comité d'administration de l'école.*
V. GIBOLLET

54. Un chef d'atelier cherche, en ville ou mieux encore dans le faubourg, une pension, (table et logement) pour environ douze à quinze ouvriers. S'adresser au bureau d'avis.

55. Les communiens de Pesieux sont convoqués pour l'une des assemblées ordinaires de générale commune, qui aura lieu dans la salle de commune de ce lieu, le lundi 11 février prochain, dès les 8 heures du matin.

Pesieux, le 2 février 1856.

*Au nom du conseil administratif,
le secrétaire, Edouard-H. ROULET.*

56. Un jeune homme (de 23 ans), fils d'un pasteur du canton de Berne, placé actuellement chez un notaire, voudrait entrer dans une maison de Neuchâtel pour perfectionner ses études, et surtout apprendre à parler correctement le français. On recevrait en échange une jeune fille de 13 à 14 ans, qui désirerait étudier l'allemand et profiter des leçons du pasteur, recommandable sous tous les rapports. Elle pourrait même y rester pour sa première communion, si cela convenait. Les soins physiques et moraux lui seraient donnés avec une vigilance pieuse et ma-

ternelle. S'adresser à Mme de Sandoz-Travers, qui peut fournir des renseignements les plus satisfaisants sur le jeune homme et toute sa famille.

57. M. Widmer, photographe, se recommande à l'honorable public de la ville de Neuchâtel pour tout ce qui concerne son art. Il garantit la ressemblance de ses portraits. Il opérera de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et il fera aussi des portraits de famille ainsi que ceux d'une personne seule. Ses prix sont très-modiques. S'adresser, pour de plus amples informations, à M. Breiter, jardinier, au Faubourg. — On peut aussi voir des échantillons de ses portraits exposés devant le magasin de M. Luther, sous le cercle national.

58. La commune de Cerlier exposera publiquement aux enchères, lundi 11 février 1856, à 2 heures, à l'hôtel de la Couronne, le bail de la boucherie de Cerlier avec tous les meubles et ustensiles nécessaires à son exploitation; les conditions de cette amodiation, qui sont très-avantageuses, seront communiquées par le soussigné aux personnes qui le demanderont.

En même temps on annonce au public que les foires de Cerlier sont fixées aux jours suivants: 1^{er} mercredi d'avril, — 2^d mercredi de mai, — 2^d mercredi de septembre et 1^{er} mercredi de décembre. — Bonne note doit en être prise dans les almanachs.

Cerlier, 4 février 1856.

*Par ordre,
RICHARD, secrétaire de commune.*

59. Les enfants de feu Isac-Pierre Favre, décédé l'année dernière au Petit-Chéard, font savoir à toutes les personnes qui peuvent avoir quelques relations d'intérêt avec leur père, qui lui doivent ou auxquelles il peut devoir tout comme pour affaires de cautionnements, etc., qu'elles aient à s'adresser à Isac-Pierre Favre, fils, à Saint-Martin, dans le plus bref délai.

COMPAGNIE DES VIGNERONS DE NEUCHÂTEL.

60. Les vigneronnes dont les vignes qu'ils cultivent sont soumises à la visite de la compagnie des vigneronnes de Neuchâtel, sont prévenus qu'ils doivent remettre d'ici à fin courant, leurs listes annuelles au secrétaire de la compagnie. Il est recommandé à messieurs les propriétaires de vignes, de veiller à ce que la remise de leurs listes soit effectivement faite au soussigné par leurs vigneronnes, dans le temps voulu, afin que leurs vignes ne soient pas soustraites à la visite.

Neuchâtel, le 1^{er} février 1856.

*Le secrétaire de la compagnie,
BACHELIN, notaire.*

61. Une famille peu nombreuse, honorable et dans l'aisance, de la classe des artisans de Berne, voudrait placer en change un garçon de

13 ans, pour apprendre le français, contre un garçon ou fille d'une honnête famille de la Suisse française. Pour informations ultérieures, s'adresser franco au bureau d'affaires de M. Wytenbach, n° 237, Kesslergass, à Berne.

BAINS CHAUDS.

62. Rue de la Place-d'Armes, sont ouverts tous les jours, dès 8 heures du matin à 8 du soir. On porte les bains à domicile, au plus juste prix.

Association des propriétaires ed vignes de la Côte.

63. La société instituée à la Côte dans le but d'améliorer la culture et de surveiller le travail des vignes, invite les personnes dont les propriétés sont situées sur le territoire des communes de Colombier, Auvernier, Corcelles, Cormondrèche et Pesieux, qui désirent faire partie de cette association, à faire parvenir leur demande à M. F^s Bonnet, à Auvernier, membre du comité, avant le 15 février prochain.

64. La veuve de Jean-Louis Morel, quittant l'hôtel de commune de Colombier, pour être remplacée par ses enfants, invite les personnes qui peuvent avoir des comptes à régler avec elle, à s'approcher d'ici au 1^{er} mars prochain. Passé cette époque, ces comptes seront remis aux soins de M. Barrelet, notaire, au dit lieu, afin de prompt règlement.

ETAT CIVIL DE NEUCHÂTEL

NAISSANCES.

Le 27 janv. Charles-Alfred, à Charles-Louis Jaccard et à Marianne née Fornallaz, vaudois.

DÉCÈS.

Le 31 janv. Frédéric-Aug. Matthey, 76 ans 8 mois, bourg. de Neuchâtel.

4 février. Meinrad Meister, 46 ans, du Grand-Duché de Bade.

5 Un enfant du sexe féminin, mort-né, à Samuel Vuithier et à Françoise née Roy, de Coffrane.

6 Guillaume-Aug. d'Ivernois, 76 ans 3 mois, bourg. de Neuchâtel.

PROMESSES DE MARIAGE,

Du Dimanche 3.

Gustave-Henri Galland, négociant, bourg. de Neuchâtel, et Madelaine Heuschel, les deux domiciliés à Mulhouse.

Rodolphe-Abram Baron, domestique, de Mur (Vaud), dom. à Neuchâtel, et Marie-Louise Décoppet, domestique, domiciliée à Genève.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

NEUCHÂTEL, 7 février.

Froment,	l'émine,	de fr. 4.25
Moitié-blé	"	fr. 5.50 à fr. 5.40
Orge,	"	fr. 2.50 à fr. 2.80
Avoine,	"	fr. 1.50 à fr. 1.50

CHRONIQUE POLITIQUE.

Neuchâtel, 8 février 1856.

C'est un pénible spectacle que de voir un gouvernement qui se dit issu du peuple, méconnaître ses devoirs à tel point que par son influence des questions d'intérêt général deviennent la source de discordes publiques et de divisions entre concitoyens. Ainsi le réseau des chemins de fer neuchâtelois, pour le tracé duquel le plus simple bon sens prescrit d'éviter un parallélisme de lignes onéreux et inutile, est si mal conçu, que pour l'exécuter il faudrait nuire sans nécessité aucune à une foule de propriétés, et dépenser plusieurs millions à pure perte. Il faut être animé de la plus flagrante mauvaise volonté pour ne pas reconnaître, que l'intérêt du pays comme celui des compagnies, exige le raccordement près de Rochefort de la ligne des Montagnes avec celle des Verrières; quel esprit sensé aurait pu

supposer, il y a six mois à peine, qu'on proposerait sérieusement de construire deux lignes différentes sur la bande étroite de terrain qui longe le lac depuis Neuchâtel à la Thielle? enfin, quel homme doué de la plénitude de ses facultés intellectuelles, aurait imaginé que la ville de Neuchâtel dût se voir un jour menacée de deux gares différentes, peut-être même d'un double passage de chemins de fer? Voilà cependant, pour peu qu'on n'y mette ordre et qu'on laisse faire nos habiles gouvernants, ce qui pourrait se voir chez nous en plein dix-neuvième siècle! Voilà les belles choses pour la conception desquelles le bon peuple souverain paie de si gros traitements à nos budgétivores!

Il n'est pas étonnant qu'avec de semblables théories les députés de Neuchâtel aux assemblées fédérales aient eu quelque peine à y faire admirer leur éloquence et leur génie administratif. M. Piaget lui-même, le rouage le plus émi-

nent de toute la machine républicaine, a dit des choses surprenantes sur le tracé des chemins de fer en bise et en vent de Neuchâtel; voici par exemple quelques lignes empruntées à son discours au conseil des Etats, à l'occasion de la concession demandée par le Jura industriel; on verra par ce précieux échantillon de la logique de M. Piaget, que suivant lui deux lignes ne sont pas parallèles quand bien même elles se rapprochent sur une certaine étendue de leur parcours:

«Le grand conseil neuchâtelois s'est décidé à concessionner les deux lignes. Cependant il ne faut pas s'abuser sur des mots pour déclarer ces deux lignes parallèles: elles sont, au contraire, perpendiculaires l'une sur l'autre; celle de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel vient couper à angle droit celle des Verrières à Neuchâtel, mais il n'y a rien d'étonnant quand deux lignes ferrées sont obligées de descendre de 1800 pieds d'élévation, qu'elles viennent insensiblement se rap-

procher des mêmes niveaux et chercher les mêmes pentes, qui se trouvent le plus commodes, pour gagner leur destination commune. Deux lignes parallèles sont deux lignes qui partent d'un même point pour gagner un même point, quelle que soit la distance qui les sépare dans leur parcours. Ainsi, Paris-Versailles rive gauche, et Paris-Versailles rive droite. Mais on ne peut dire, surtout lorsqu'on connaît les localités, que les deux lignes dont il s'agit soient réellement parallèles, parce que, partant de points différents et gagnant des points différents, elles viennent, forcées par la configuration du terrain, se rapprocher sur une certaine étendue de leur parcours.»

En général, la campagne oratoire des députés de notre république à Berne a été peu brillante, et ce n'est pas à eux que l'on doit les résultats favorables aux chemins de fer neuchâtelois, résultats qui sont la conséquence des votes de l'Assemblée fédérale. Ainsi notre ligne du littoral, d'Yverdon à la Thielle, se trouve sauvegardée par le passage à Fribourg du chemin de fer de Berne à Lausanne. Il reste encore à opérer une entente désirable entre le Jura industriel et la ligne des Verrières. Cet arrangement se ferait-il longtemps attendre? est-il impossible de tomber d'accord sur le seul point convenable de raccordement entre ces deux voies? nous ne le croyons pas, et nous espérons que malgré les influences mauvaises, ce but que tant d'intérêts réclament, ne tardera pas à être atteint.

Quant aux affaires de la paix, elles sont toujours en bonne voie, mais il n'y aura probablement rien de bien nouveau à mentionner jusqu'à l'ouverture du congrès. L'Allemagne est toute préoccupée de la résolution que la Diète germanique doit prendre au sujet de la demande qui lui est faite par l'Autriche, de se rallier à son tour aux cinq points acceptés par la Russie, et qui vont servir de base au traité de paix définitif. L'intention de l'Autriche, en adressant cette demande à l'Assemblée germanique, est de faire admettre, après cette adhésion, la confédération au congrès de Paris, mais à la condition de l'y représenter elle-même.

La Prusse, et avec elle les Etats secondaires, n'entendent pas se mettre ainsi à la remorque de l'Autriche; ils sont disposés à adhérer aux propositions autrichiennes, mais ils réclament une représentation spéciale au congrès. L'Allemagne veut rester unie plus que jamais, et conserver à tout prix cette politique de neutralité qui fait sa seule force, et qui lui permettrait de tenir en échec l'Autriche, dont elle redoute la politique envahissante. L'union de la Prusse et des petits Etats germaniques est également pour l'Allemagne la plus solide garantie contre les circonstances imprévues qui pourraient un jour surgir sur le Rhin. Aussi dans les conjonctures présentes, la Prusse ne paraît pas désireuse de se hâter, et veut, avant de prendre une attitude définitive, laisser signer les préliminaires de paix, quitte à ne prendre part aux conférences qu'après cette signature.

Le gouvernement turc se montre disposé à décréter la liberté des cultes, l'admissibilité des chrétiens à tous les emplois, la réforme des tribunaux, des impôts, etc. Ce serait une véritable émancipation sur les bases les plus larges, et telle que plus d'un Etat catholique devrait chercher à se l'attribuer. Seulement on redoute à Constantinople des troubles parmi les musulmans fanatiques.

Rien de nouveau en Crimée, si ce n'est la destruction de plusieurs docks.

VARIÉTÉS.

UNE EXCURSION EN VALAIS

APRÈS LE TREMBLEMENT DE TERRE.

(Suite.)

L'auberge du Soleil où nous descendîmes avait été si fortement secouée dans la journée du 25 et du 26 juillet, que nous doutions de la possibilité d'y trouver un abri; cependant j'aurai bien de la façade de la maison qui avait été déjà reblanchie, de telle sorte que les crevasses paraissaient complètement cicatrisées; les trois autres flancs meurtris montraient encore leurs plaies béantes, leurs murs rebondis, leurs encadrements de fenêtres effondrés comme un chapeau écrasé d'un coup de poing. On ne pouvait pas faire tout à la fois, on avait couru au plus pressé, qui était de rassurer les voyageurs, et, dans ce but, de leur présenter une façade extérieure décente qui conviât à entrer; une fois dedans, on se trouvait si bien qu'il n'y avait plus de place pour la crainte et qu'on restait. Et cependant on y voyait d'étranges choses: à l'extrémité d'un corridor, situé au premier étage, je m'arrêtai devant une porte qu'après de pénibles efforts je parvins à ouvrir; vis-à-vis de moi était une armoire à demi fermée; au-dessous de moi la cave, au-dessus le toit ébranlé et brisé, à mi-chemin entre ma personne et le toit, c'est-à-dire au second, ou plutôt à ce qui avait été le second étage, un fragment de plancher qui avait survécu, projetait ses chevrons mutilés sur lesquels reposaient encore quelques meubles échappés au désastre; la cave était remplie des débris accumulés par les étages successifs, le premier y avait jeté ses verres, ses carafes, son argenterie: le second avait ajouté ses chaises, ses fauteuils, un lit ou deux; par-dessus le tout le toit avait fait culbuter ses énormes ardoises et une massive cheminée.

Quelques secondes avaient suffi pour produire cette dévastation, et cependant les propriétaires de l'auberge n'avaient pas perdu courage; sur le sol encore agité ils avaient relevé leurs parois, étayé les planchers qui n'étaient qu'ébranlés, ils avaient rendu la maison habitable, confortable même. «Voici de tout le pays le plus vaillant» nous disait le préfet en désignant la maîtresse du logis, jeune et jolie femme brune qui n'avait pas accordé une larme à sa fortune toute entière qui s'engloutissait devant elle.

Si le préfet n'avait eu à songer qu'à ses propres malheurs, je ne doute pas qu'il n'eût été aussi un des plus courageux. Nous eûmes la satisfaction de passer quelques jours avec lui; il ne nous entretint pas une seule fois de ce qu'il y avait pour lui de personnel dans la catastrophe qui était l'objet presque constant de nos conversations; il ne nous parla ni de son château crevassé, ni de ses métairies détruites, ni de sa vieille tour écroulée; sa fortune avait été atteinte, le monument d'une fierté héréditaire et légitime gisait sur le sol, il ne semblait même pas s'en douter; ce qui le préoccupait, c'était le sort de ces populations dont il est le premier magistrat; ce qui l'effrayait, c'était le sentiment d'une responsabilité d'autant plus grande à ses yeux que la confiance publique lui est plus complètement acquise; ce qui l'affligeait, c'était son impuissance à réparer tant de maux, à soutenir

tant de courages défaillants, à venir enfin, et d'une manière efficace, au secours d'une contrée déjà si souvent et si rudement éprouvée. Ouit c'est une triste histoire que celle de Viège, nous disait-il, et depuis quelques années chaque saison semble avoir pris à tâche de nous apporter son contingent de désastres; nous avons deux mauvais voisins, le Rhône et la Viège: la Viège surtout, incessante menace suspendue sur notre contrée; à la moindre crue d'eau, aux grandes chaleurs qui fondent les neiges et aux pluies qui enflent les torrents, il nous faut tous courir aux digues, et là, entasser les pierres, boucher les moindres interstices, renforcer les endroits faibles, pour faire face à la rivière; derrière nous, sont nos foyers pour lesquels nous combattons; il suffirait, pour nous perdre, d'un seul jour de négligence, d'un seul homme inhabile; et, encore, malgré toutes nos précautions, il arrive parfois que nous sommes vaincus, alors nous sommes inondés; cela est survenu deux années de suite: le Rhône et la Viège avaient transformé en un lac nos champs et nos vergers; nous nous sommes mis à l'œuvre, nous avons exhaussé nos digues, nous avons rétabli nos remparts, nous sommes parvenus à expulser l'eau qui s'est retirée lentement, quittant comme à regret ce terrain dont elle pensait s'être définitivement emparée; ceux qui s'en allèrent labourer ce sol reconquis, remarquèrent de petits insectes microscopiques, sortes de larves mêlées au limon; à peine on y prit garde; au printemps suivant ces larves s'étaient transformées en sauterelles; des sauterelles! on en rit d'abord, on trouva qu'il y en avait beaucoup, mais on n'eut pas la pensée de s'en effrayer; il fallut pourtant bien s'en effrayer, quand on vit ces bandes ailées, innombrables, épais nuage qui obscurcissait le ciel quand il volait, s'abattre sur nos blés, sur nos prairies, sur nos vignes et en quelques minutes les ravager de fond en comble. Alors commença une guerre terrible, sans trêve, ni pitié, nous mîmes d'abord le feu aux récoltes, mais ce moyen devint insuffisant, parce que les sauterelles s'envolaient aux approches de la flamme. Nous les attaquâmes par des filets, par des bâtons, nous excitâmes le zèle individuel par la promesse de primes considérables; bientôt les animaux s'en mêlèrent: les oiseaux, les chats, les chiens, les poursuivaient, les dévoraient, quand même cette détestable nourriture les réduisait à une maigreur de squelette; cette chasse devint une véritable frénésie, un secret instinct y poussait pour ainsi dire irrésistiblement tout être vivant; enfin, au bout de deux tristes années d'efforts et de souffrances, le fléau disparut presque complètement; c'est à peine si aujourd'hui on retrouve parfois une grosse sauterelle noirâtre, débris échappé au massacre de la tribu; puis survinrent les événements politiques qui nous imposèrent de dures charges; puis la disette; tout cela entremêlé de quelques inondations partielles; nous nous remettions graduellement, lentement, de tant de vicissitudes, nous formions des projets de sage économie; nous entrevoyions la possibilité de détourner un jour le cours de la Viège, nous étions convalescents, quand est survenu le tremblement de terre!

(La suite prochainement.)